

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST BRIEUC - 2202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 27/04/2026 - 3581 - 2022 B 01481 - 921 092 078 - AB CONSEIL

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES**

Confes w. fin confirm
BENDLER Anne

IDENTIFICATION

Mme BENDLER ANNE

A COMPLETER

A COMPLETER

N° d'adhérent : 20230050182424

Pour le compte de :

SAS AB CONSEIL

3 AVENUE DE LANRUEN

22430 ERQUY

N° SIREN : 921 092 078

Période déclarée : Année 2024

Date limite de dépôt : 20/05/2025

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2024)

Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2024)

Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2024)

Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2024)



Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie	3 Avenue de LANRUEN		
Complément de distribution		Lieu-dit, hameau	3
Code postal	22430	Ville	ERQUY
		Pays	France

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux normal		Bénéfice imposable à 15%		Déficit (report du 2033-B)	20 671
-----------------------------------	--	--------------------------	--	----------------------------	--------



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-BIS

(Applicable à compter du
31/12/2022)

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

L - ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

1 - RÉMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)

21 273



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A

(Applicable à compter du
31/12/2023)

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
2 - Actif circulant			
Disponibilités	5 231		5 231
TOTAL II	5 231		5 231
TOTAL GENERAL (I + II)	5 231		5 231

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	100
Report à nouveau	-25 131
Résultat de l'exercice	-20 671
TOTAL I	-45 702
3 - Dettes (4)	
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	933
Comptes courants d'associés	50 000
TOTAL III	50 933
TOTAL GENERAL (I + II + III)	5 231

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

II - DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	25 131
Déficits reportables	25 131
Déficits de l'exercice	20 671
TOTAL des déficits restant à reporter	45 802

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel

1,00

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE**I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises

1 530

TOTAL 1

1 530

III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances

334

TOTAL 3

334

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)

1 196



Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	100
Total du nombre d'associés	1	Total du nombre de parts ou d'actions	100

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre	Madame		
Nom et prénom	Anne BENDLER	Nom d'usage	BENDLER
Nombre de parts ou d'actions	100	Pourcentage de détention	100,00%
Date de naissance	13/12/1961	Pays de naissance	FRANCE
Code postal de naissance	91600	Commune de naissance	Savigny sur Orge
Numéro, type et nom de voie	3 Avenue de LANRUEN		
Code postal	22430	Ville	ERQUY
Pays	France		

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.



Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

*(Applicable à compter du
31/12/2017)*

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



AB Conseil

Société par actions simplifiée au capital de 100 euros

Siège Social : 3 Avenue de Lanruen – 22430 ERQUY

921 092 078 R.C.S. Saint-Brieuc

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 27 JUIN 2025

Le 27 juin 2025, à 10 heures, Anne BENDLER, associée unique de la société AB Conseil demeurant 3 Avenue de Lanruen 22430 ERQUY, Présidente, a pris la décision suivante :

- Rapport de gestion,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

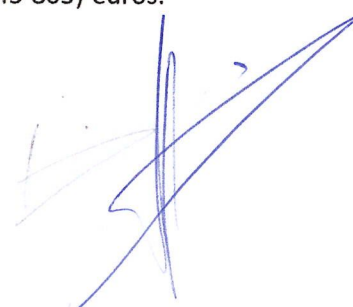
L'Associée Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par la Présidence, approuve lesdits comptes, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2024, lesdits comptes se soldant un déficit de 20 671 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Associée Unique, en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, constate qu'aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 de ce Code n'a été constatée au titre de l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à la somme de 20 671 euros en totalité au compte « report à nouveau », lequel sera de (45 803) euros.



Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associée Unique déclare qu'aucune distribution de dividendes n'a eu lieu depuis la constitution de la Société.

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique, conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé :

- Conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2024 :

- Convention de compte courant non rémunérée détenu par l'Associée Unique d'un montant de 50 000 euros ;

QUATRIEME DECISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des décisions qui précèdent.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a établi et signé le présent procès-verbal.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned above a horizontal line.

Mme Anne BENDLER